



Bollène,  
le 9 juin 2022

Madame, Monsieur,

Avec l'arrivée de l'été, nous connaissons le retour des fortes chaleurs voire des températures caniculaires.

Dans le cadre de la gestion sanitaire des vagues de chaleur, le centre communal d'action sociale tient un registre des personnes fragiles, afin de leur apporter conseil et assistance si nécessaire en cas de fortes températures prolongées.

Peuvent figurer sur le registre :

- les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile
- les personnes âgées de plus de 60 ans présentant un handicap et/ou à mobilité réduite

la demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter le Centre Communal d'Action Sociale en appelant le 04.90.40.51.05, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 ou par mail à [ccas.animationsenior@ville-bollene.fr](mailto:ccas.animationsenior@ville-bollene.fr)

Cette inscription est facultative et peut se faire à tout moment, la radiation peut être effectuée sur simple demande de votre part.

Une plate-forme téléphonique est à votre disposition (appel gratuit) : canicule info service  
0800 06 66 66

Vous pouvez également consulter le site internet du ministère de la santé :

<http://www.gouvernement.fr/risques/canicule> où vous pourrez retrouver toutes les informations utiles, notamment les gestes de prévention.

Nous restons à votre écoute et à votre service.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

*Très cordialement*



Anthony ZILIO

Maire de Bollène  
Président du CCAS.